



2026/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260402-D-2026-35-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 2 avril 2026 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2026/35

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 25
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM, Philippe BUIRON, Patricia LESAGE, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT, Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Christian TETARD, Laure FENOT-TETARD, Chimina NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Olivier MOULIN, Valérie THEVOT, Nicolas TURLAN, Benoist ERAVILLE, Judith FOHRER, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Jean DECROIX par Valérie THEVOT
Julia NOJAC par Catherine GUALIM

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.123-38 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la création de commissions communales ou intercommunales,
Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (C.C.D.S.A.),
Vu l'arrêté préfectoral n° 120030 du 1^{er} mars 2012 portant création de la C.C.D.S.A. dans le Val d'Oise,

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une Commission Communale de Sécurité Incendie pour le contrôle des établissements recevant du public,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

SOLLICITE la création, par arrêté préfectoral, de la Commission Communale de Sécurité Incendie,

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260402-D-2026-35-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception en préfecture : 07/04/2026

DESIGNE, André BOURDON Adjoint au Maire comme représentant de la Commission Communale de Sécurité et en cas d'absence de sa part, Philippe BUIRON et Grégory BENOIT.

DIT que le secrétariat de la commission est assuré par les services de la commune,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

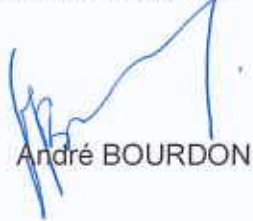
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance



André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 7.10.4.2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 7.10.4.2026